



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20/02/2021

Dossier complet le :

20/02/2021

N° d'enregistrement :

2 021,5236

### 1. Intitulé du projet

Démantèlement du segment I du câble sous-marin de télécommunications TAT14 dans les eaux territoriales en Manche Est et Mer du Nord, sans atterrissage sur le sol français.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ORANGE/OINIS/TNS/NSS

Nom, prénom et qualité de la personne

Carine Romanetti

habilitée à représenter la personne morale

Responsable du département 'Stratégie Réseaux et Systèmes Sous Marins

RCS / SIRET

3 8 0 1 2 9 8 6 6 4 6 8 5 0

Forme juridique

SA au capital de 10 595 541 532 €

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
34. Autres câbles en milieu marin.	Autres câbles en milieu marin installés sur le domaine public maritime, la Zone Economique Exclusive ou sur le plateau continental.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le câble sous-marin de télécommunication transatlantique TAT14, d'une longueur totale de près de 15500 km, a été mis en service en 2001 et a été déclassé le 15/12/2020. Le câble relie les Etats-Unis et l'Europe, dont la France à Saint-Valery-en-Caux. Le câble est ensouillé sur l'ensemble de son tracé, croise plusieurs autres câbles et conduites ; les installations à terre sont enterrées et visitables (chambre d'atterrissage).

Pour la liaison en France, la branche I vers les Pays-Bas (Saint-Valery-en-Caux - Katwijk Ann Zee) traverse les eaux territoriales de la Région des Hauts-de-France au droit de la baie de Somme jusqu'à la frontière belge. Le système dispose d'une concession d'utilisation du DPM (2001). Conformément aux termes de ce document, le système devenu hors-service peut être démantelé : le câble doit être relevé dans la limite des 12 milles nautiques, dans la limite technique (tirage du câble) et peut être laissé en place sur les secteurs où cela serait moins dommageable pour l'environnement que le relevage, sur justification.

Le projet concerne donc le relevage du câble sur la partie marine (12 MN), c'est à dire sur environ 130 km dans les eaux des Hauts-de-France. Le câble sera stocké à bord du câblage puis envoyé en recyclage.

## 4.2 Objectifs du projet

Le câble TAT14 était destiné à favoriser l'accessibilité à Internet. Le câble vient d'être réformé.

Pour éviter la surcharge des fonds en ouvrages hors-service et enlever un obstacle potentiel à la navigation, le câble sera retiré sur l'ensemble des eaux territoriales françaises (12 milles nautiques).

Ce projet répond aux exigences de l'AOT d'installation et exploitation du câble TAT14 dans les eaux normandes et de la CUDPM accordée en 2001 dans les eaux des Hauts-de-France.

Le dossier de demande de CUDPM comprend une étude d'impact des travaux et de l'exploitation du câble mais ne traite pas du démantèlement du système. C'est l'objet de la présente demande.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Pour le relevage en mer (offshore), le navire type câblé se charge de relever le câble. Il est équipé d'un ROV (robot sous-marin) et assisté par au moins un navire "chien de garde" français pour protéger le chantier du câblé (navire à capacité de manœuvre restreinte) et communiquer avec les autres bateaux sur le plan d'eau.

Avant le relevage, le câble (dont la position est connue) est remonté à bord au moyen d'un grappin et coupé au niveau des 12 MN ; l'extrémité du segment à relever est mise sur bouée tandis que l'épissure du câble dans la ZEE est sécurisée, lestée puis reposée au fond et ré-ensouillée. L'extrémité à relever sera ensuite reprise : le câble, les boîtes de jonction et les répéteurs sont tirés à bord et stockés dans les cuves du câblé. Le câble progresse à faible allure, adaptée pour maintenir la tension suffisante pour tirer le câble sans le rompre. Toutefois, lorsque l'épaisseur de sable est trop importante (par exemple lorsque les bancs sableux se sont déplacés au-dessus du câble) et que le ROV équipé d'un système par injection d'eau ne peut être efficace, la tension peut devenir trop forte et le câble peut rompre, sans possibilité de le retrouver dans le banc sableux sans être dommageable pour l'environnement: le tronçon de câble sera laissé en place et le câble sera recherché si possible de l'autre côté du banc sableux. Les coordonnées de ces tronçons seront enregistrées.

Au niveau des croisements avec d'autres câbles, le câble est coupé à environ 500 m de part et d'autre du câble/pipe existant et le tronçon laissé sur place (extrémités lestées et sécurisées). A l'inverse, les tronçons des câbles récemment relevés, posés sous TAT14, seront retirés (ex. câbles UK-FR4 au large de Calais).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le câble est enlevé.

Les coordonnées des portions de TAT14 sous les câbles plus récents (i.e. posés au-dessus de TAT14) laissées sur le fond et au-delà des 12 milles nautiques (ZEE) seront communiquées aux autorités compétentes. De même, les portions de câble qui n'ont pu être relevées (limites techniques ou environnementales) seront répertoriées et leurs coordonnées communiquées.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Régime de Déclaration au titre de la "Loi sur l'Eau" (L.211.1 et suivants) : R214-1. Rubrique 4.1.2.0, le montant des travaux étant inférieur à 1 900 000 € TTC > Dossier de Déclaration (Art. R. 214-1 et suivants du Code de l'Environnement)
- Autorisation Environnementale si étude d'impact définie au cas par cas (Art. R. 181-1 et suivants du Code de l'Environnement)

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Segment H dans les 12 MN des Hauts-de-France Concession délivrée en 2001 de 13 000 m <sup>2</sup> (départements du Nord et du Pas-de-Calais)	130 km 3500 m <sup>2</sup> dans le département 59 9500 m <sup>2</sup> dans le département 62
Navire câblé (100 m de long) ; zone d'emprise du chantier sur le plan d'eau = 500 m Navire multi-cat (36 m de long)	

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

eaux territoriales au large des  
communes entre Berck-sur-Mer et  
Bray-Dunes

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)  
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),  
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,  
38° ; 43° a), b) de l'annexe à  
l'article R. 122-2 du code de  
l'environnement :

Point de départ :

Long. 5 0° 2 6' \_\_\_ "081 Lat. 0 1° 1 3' \_\_\_ "971

Point d'arrivée :

Long. 5 1° 1 8' \_\_\_ " 143 Lat. 0 2° 1 7' \_\_\_ " 481

Communes traversées :

Berck-sur-Mer, Merlimont, Cucq, Le Touquet Paris-Plage, Etaples-s/Mer, Camiers, Dannes, Neufchâtel-Hardelot, St-Etienne-au-Mont, Equihen-Plage, Le Portel, Boulogne-s/Mer, Wimereux, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Escalles, Sangatte, Calais, Marck, Oye-Plage, Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Loon-Plage, Mardyck, Grande-Synthe, Dunkerque, Leffrinckoucke, Ghyvelde, Zuydcoote, Bray-Dunes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation  
environnementale ?

Oui

Non

Retrait d'un ouvrage en place.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les  
différentes composantes de votre projet et  
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tracé exclusivement marin.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le câble est parallèle à la côte et traverse les eaux des communes littorales entre Berck-sur-Mer (Pas-de-Calais) et Bray-Dunes (Nord).
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Traversée du Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer du Nord
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 4.5 km au large du Grand Site des Deux Caps
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à environ 4 km de la ZSC FR3102004 et 6 km de la ZSC FR3102005 dans la ZPS Cap Gris Nez (FR3110085) et la ZSC Récifs Gris Nez - Blanc Nez (FR3102003) mais à 4.5 km de la ZSC littorale FR3100478 dans la ZPS/ZSC Bancs des Flandres (FR3112006 et FR3102002)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	à 4.5 km au large du Grand Site des Deux Caps à 4.5 km au large du site classé "Falaises du Cran au Œufs et du Cap Gris-Nez, Dune du Châtelet, Marais de Tardinghen et Dunes de Wissant" (incluant la ZSC FR3100478)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le câble était ensouillé sous les habitats sableux à graveleux/caillouteux : le retrait du câble par tirage peut déstabiliser les peuplements en place le long du passage du câble sur un couloir de deux mètres de largeur. Toutefois, il n'y a pas perte d'habitat ni de continuité écologique. La recolonisation pourra s'opérer à partir des zones voisines.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'habitat communautaire concerné est celui des bancs de sables, dans lequel est ensouillé le câble: la zone d'emprise est faible et l'habitat bien représenté. Les travaux provoquent un effet de fuite temporaire des marsouins communs et phoques fréquentant les bancs des Flandres comme zone d'alimentation, au large. Les ZPS sont désignées pour la présence d'espèces hivernantes, non présentes à la période des travaux (été). Les travaux au large n'ont pas d'effet sur la nidification des espèces migratrices fréquentant ces sites. L'effet de fuite par la présence des navires et des vibrations dans la colonne d'eau (tirage du câble) sur la zone d'alimentation est temporaire et les travaux sans effet sur le lien trophique.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relevage du câble restitue des espaces maritimes à la pêche, en enlevant un obstacle potentiel.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le navire câblé, à capacité de manœuvre restreinte, relève le câble à très faible vitesse et il peut gêner l'accès aux zones de pose de filets sur une période courte. Le câblé longe le rail montant du dispositif de séparation du trafic du Pas-de-Calais, sans modifier le trafic. Il traverse le rail montant du dispositif de séparation du trafic vers les ports belges, en limite de la frontière maritime franco-belge: la présence du câblé peut entraîner une gêne.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Présence du navire au travail et des navires accompagnateurs sur le plan d'eau, en chantier mobile non perceptible depuis la terre.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emissions liés aux navires (câblier, multi-cat et navires accompagnateurs), non perceptibles depuis la terre.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le câble, ensouillé, est tiré depuis le câblier (vibration dans la colonne d'eau) : l'effet est temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eclairage du câblier au travail 24H/24, se fondant dans le trafic maritime.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Emissions des navires câblier et accompagnateurs, non perceptibles depuis la terre et se fondant dans les rejets du trafic maritime.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Tous les tronçons de câble sont remontés à bord du câblier pour être recyclés.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Dans les eaux belges, le câble passe en dehors des 12 milles nautiques et ne sera pas relevé : il n'y aura pas d'interaction. La limite des eaux-franco-belges se situe dans le dispositif de séparation du trafic montant vers les ports belges. Le relevage d'une partie du câble dans ce secteur de navigation fréquenté pouvant engendrer une gêne temporaire, le câble sera coupé avant l'entrée dans le rail et l'épissure lestée et reposée sur le fond.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En mer, dans les secteurs où le câble est sur-ensouillé par le déplacement des bancs sableux et n'est pas accessible sans dommage pour les habitats, il sera laissé sur place et les positions communiquées aux autorités (DDTM, PREMAR et SHOM). A l'inverse, les tronçons des câbles relevés récemment mais antérieurs à TAT14 (i.e. posés sous le câble TAT14) seront relevés (dont UK-FR4).

A bord du câblage, le personnel est formé à l'observation des mammifères marins et un ingénieur compétent en environnement sera présent. Les résultats des observations seront communiqués à l'OFB. Le mode de relevage par tirage est le moins dommageable pour l'environnement car l'emprise sur les fonds est faible (<2 m).

Une information/concertation sera faite auprès des représentants des pêcheurs et des ports; une commission nautique sera réunie avant les travaux, pour permettre l'organisation des différentes activités (notamment pour la pose des filets de pêche) et la sécurité du chantier nautique itinérant.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le relevage du câble par méthode simple de tirage est la technique qui déstabilise les sédiments (et les habitats associés) sur une largeur minimale par rapport à la méthode de jetting par exemple. La période de travail proposée permet de profiter des meilleures conditions du plan d'eau (peu d'agitation) tout en évitant les périodes clés des cycles biologiques des espèces hivernantes. La position du câble au large correspond à une zone d'alimentation : l'effet de fuite est temporaire et localisé, sans engendrer de modification de comportement irréversible. La progression à faible vitesse est un atout vis à vis des mammifères marins à proximité du chantier et à l'inverse, la sécurité mise autour du chantier mobile du câblage permet de limiter la gêne sur les activités humaines maritimes (en particulier, l'emprise sur le rail de navigation est faible). L'emprise et les modalités du chantier ne portent pas atteinte à l'état de conservation des habitats et des espèces protégées.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

- Annexe 7 : Description du câble
- Annexe 8 : Moyens mis en œuvre
- Annexe 9 : Formulaire simplifié d'incidences Natura 2000

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Paris

le,

18 février 2021

Signature



Signature numérique de  
carine.romanetti@orange.com  
DN :  
cn=carine.romanetti@orange.com  
Date : 2021.02.18  
20:00:03 +01'00'